

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du lundi 20 janvier à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mardi 14 janvier 2020

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : pas de délibération

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis D'HENIN, Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration :

Membre absent : Sandrine MOIROUX

En début de séance, Michel HABER et Véronique MARTINEZ sont annoncés retardataires et excusés.

✓ Désignation du secrétaire de séance

Marie PAILLONCY est désignée secrétaire de séance.

✓ Approbation du compte rendu du conseil du 25 novembre 2019

Approuvé à l'unanimité des présents.

✓ Présentation des décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations de missions.

Décision 2019 -16 : de signature de la convention d'honoraires avec la société BCV Avocats afin de conseiller et/ou assurer la défense des intérêts de la commune dans le cadre du recours de plein contentieux formé par Madame et Monsieur UMHAUER devant le tribunal administratif de LYON tendant à la condamnation de la commune d'Alix à leur verser une somme de 170 000,00 euros. La mission sera facturée forfaitairement 3 000,00 H.T. soit 3 600,00 T.T.C.

Décision 2019-17 : signature de la convention d'honoraires avec la société BCV Avocats afin de conseiller et/ou assurer la défense des intérêts de la commune dans le cadre du recours de plein contentieux formé par Monsieur DEVIRIEUX devant le tribunal administratif de LYON tendant à la condamnation de la commune d'Alix à leur verser une somme de 110 000,00 euros. La mission sera facturée forfaitairement 3 000,00 H.T. soit 3 600,00 T.T.C.

✓ Point finances et gestion du personnel

Les comptes de l'année 2019 sont clôturés.

Pour 2020 : le conseil municipal actuel préparera le budget de la commune et du CCAS. Néanmoins il est décidé que ces budgets primitifs seront validés par la prochaine équipe municipale à l'issue des élections. La date de la prochaine commission finances sera le jeudi 30 janvier à 19h00.

Présentation de la réforme de la taxe d'habitation.

En 2020 le dégrèvement de la taxe d'habitation sera de 100% pour environ 80% des foyers fiscaux.

Quant aux 20% des ménages les plus aisés, ils profiteront d'un 1er allègement en 2021, puis en 2022 et ne payeront plus rien en 2023 date à laquelle la taxe d'habitation sur les résidences principales aura été complètement supprimée.

Précision : la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue et le taux devra continuer à être voté.

Arrivée de Véronique MARTINEZ à 20h52

Point Gestion du personnel :

Les arrêts maladies au niveau du temps périscolaire ont été palliés par des conseillers et du personnel communal.

Nous les en remercions vivement.

✓ Point Travaux

La société Dumontet, concernant le passage de l'épareuse, est passée la semaine dernière pour tailler les haies sur les voiries et chemins de la commune. Elle doit repasser prochainement pour l'entretien des fossés.

Pour mémoire, c'est la communauté de communes qui, dans le cadre de sa compétence, choisit le prestataire.

Réfection du mur devant l'Eglise : l'expert de l'assurance étant passé, la commission travaux va se réunir pour sélectionner le devis et la société qui va intervenir.

Prochaine commission travaux, le jeudi 06 février à 19h00.

Arrivée de Michel HABER à 21h11

✓ **Point Urbanisme**

Présentation des nouvelles demandes d'autorisation d'urbanisme et des suivis en cours.

✓ **Ecole : demande pour avoir accès à un jardin**

L'école souhaiterait bénéficier d'un jardin communal. Ceci permettrait de créer un potager, que les enfants avec leurs parents, pourraient entretenir sans avoir à rentrer dans l'école pendant les vacances. Si la demande est validée cette année, les GS/CP s'occuperaient de la partie potager, les maternelles d'un hôtel à insectes.

Acceptée à l'unanimité

Les élus du CMEJ avaient aussi comme projet un hôtel à insectes. Nous les laisserons se rencontrer.

✓ **Présentation du collectif de citoyens « AlixOvert »**

Lecture du courrier ci-joint :

A l'attention des membres du Conseil Municipal,

Mesdames, Messieurs,

Nous vous adressons ce jour un courrier pour vous informer que suite à une première rencontre en date du 10/01/2020, un collectif est né.

Ce collectif, que nous avons nommé AlixOvert, a pour objectif de réunir les idées de chaque habitant du village afin d'impliquer Alix dans une démarche de transition écologique.

Tout comme le font déjà d'autres villages/villes en France et ailleurs, nous souhaitons, par le biais de petites actions, accompagner le village d'Alix dans une réelle diminution de son empreinte carbone. L'objectif principal étant d'améliorer la qualité de vie de chacun au sein du village.

Nous avons de nombreux projets, parmi ceux-là nous souhaiterions envisager la création d'une zone de dépôt des déchets verts sur un terrain communal d'Alix à disposition de tous les villageois. Ces déchets seront ensuite transformés en compost et pourront être utilisés par l'ensemble des habitants d'Alix.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande et espérons pouvoir compter sur le soutien de tous dans cette transition.

Cordialement,

Le Collectif AlixOvert.

Rencontre à prévoir avec le collectif afin de définir le(s) projet(s) et l'étudier au regard de la législation.

✓ **Questions diverses**

- Organisation des permanences du bureau des élections municipales des 15 et 22 mars 2020.
- Rappel succinct des règles du scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants :
Dans les communes de moins de 1000 habitants, il n'y a pas de liste mais des candidatures individuelles qui peuvent faire l'objet de groupement.
Sur Alix le nombre de conseillers municipaux est de 15.
Non soumis à la règle de la parité.
A la différence des listes où le nombre de membres est fixé en fonction de la taille de la commune, dans le groupement il doit y avoir au minimum 2 candidats, mais ce groupement peut aussi dépasser 15

candidats.

Les électeurs ont la possibilité de rayer des candidats du groupement.

Ce sont les candidats qui sont élus, pas le groupement.

- Local de l'ancienne micro crèche : une agence immobilière a fait une estimation. Une commission est à prévoir, en lien avec la commission travaux du 06 février à 19h00.
- Cantine : une réunion est prévue avec les représentants des parents d'élèves le jeudi 23 janvier 2020 pour présenter les locaux et réfléchir au fonctionnement du temps de cantine.
- La commission agricole de la CCBPD s'est tenue le 19 décembre :
Proposition du budget allouée à la commission agricole par la CCBPD : 64 170 euros.
Des animations à destination des jeunes de 3eme à la terminale sont à venir.
La fédération bovine va faire son congrès à Anse le 5 et 6 février 2020
Repérage des terrains en friche sur le territoire : des porteurs de projet s'en sont saisis.
Plan national alimentation : appel à projets en cours. Le recensement s'est fait pendant l'automne. Les retours sont attendus.
- Dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) élaboré par la communauté de communes CCBPD, Pascal Lebrun rappelle les différents axes d'action dont : la réduction des émissions de GES, l'adaptation aux changements climatiques, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.
Dans cette optique de développement des énergies renouvelables, un groupement de citoyens a créé la centrale villageoise des pierres dorées (CeViDorées) afin de déployer, dans un premier temps, des panneaux photovoltaïques sur le territoire de la CCBPD. Les habitants peuvent adhérer.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h32.

Date du prochain conseil municipal : le lundi 17 février 2020 à 20h30.

Suivent les signatures :

Les adjoints et conseillers municipaux

La secrétaire
Marie PAILLONCY

Le Maire.
Pascal LEBRUN

Danielle BECOURT-D'HENIN

Francis D'HENIN

Franck DUMOULIN

Norddine GUEDAMI

Michel HABER

Muriel LIENGME

Frédéric MARTINEZ

Véronique MARTINEZ

Laurent MONNET

Cyril PRADAT

Thierry RIGNOL



